le cnam

Investissez dans l'avenir avec nous !

Taxe d'apprentissage

2019

Nos habilitations

Pour le quota :
CFA du Cnam
Siret 197 534 712 00017
code UAI : 0932469D

Pour le hors-quota :
Le Cnam
Siret 197 534 712 00017
code UAI : 0753471R / catégories A et B

Conservatoire national des arts et métiers

le cnam en bref

Nos trois missions

- La formation professionnelle supérieure tout au long de la vie pour développer les compétences des jeunes et des adultes.
- La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises.
- La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à toutes et à tous, le goût de l'innovation.

Chiffres clés

1 000 000 d'ancien·ne·s

60 000 auditeur·rice·s

7 000 alternant·e·s

2 000 intervenant·e·s issu·e·s du monde professionnel

70 enseignant·e·s-chercheur·e·s du corps des enseignant·e·s issu·e·s du monde de l'entreprise.

La force d'un réseau

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

- 20 centres régionaux
- Plus de 200 lieux d'enseignement

Nos priorités stratégiques

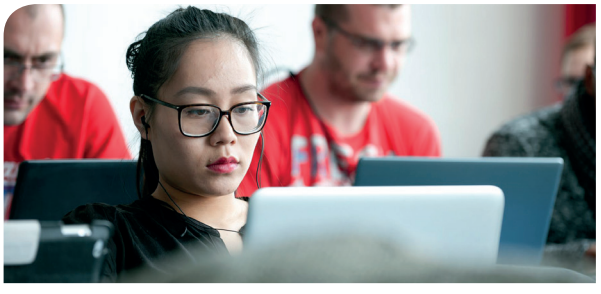

Des formations d'excellence qui répondent à vos besoins

De bac à bac+8, l'offre du Cnam couvre de nombreux secteurs d'activité et différents métiers et fonctions. Le Cnam forme des jeunes et des adultes partout en France mais aussi à l'étranger. Le Cnam vous accompagne dans la valorisation des compétences de vos salarié·e·s. Il est au service des acteurs du monde économique.

L'innovation pédagogique

Le Cnam renouvelle ses modalités pédagogiques pour les adapter à la diversité de ses publics en développant, par exemple, les classes inversées avec pédagogie par projets. Il répond avec réactivité aux besoins en compétences des entreprises en associant l'expertise de ses enseignant·e·s-chercheur·e·s à celles d'intervenant·e·s du monde professionnel.

La réussite de tous

La réduction des inégalités dans l'enseignement supérieur est une priorité pour le Cnam. À titre d'exemple la création de l'École Vaucanson permet à des bachelier·ère·s professionnel·le·s d'accéder à une licence générale par la voie de l'apprentissage.

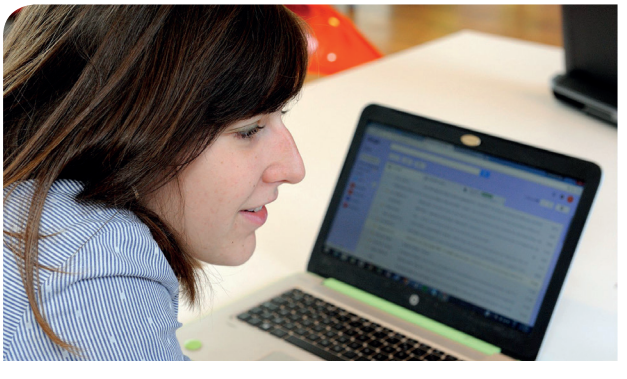

Le numérique au service de la formation

Une large partie de l'offre de formation du Cnam est déployée à distance en E-learning et via un espace numérique de travail. La qualité des Mooc et des Spoc du Cnam est reconnue par le grand public comme par les dirigeant·e·s de grandes entreprises ainsi que par nos interlocuteurs dans les OPCA.

Le Cnam, acteur de la mobilisation nationale pour l'apprentissage

Aux côtés des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, le Cnam est mobilisé pour l'apprentissage en faveur de l'emploi des jeunes et innover en matière de pédagogie de l'alternance.

Soutenir le cnam en 3 étapes

2019 est une année de transition.

La taxe d'apprentissage de 2019 obéit, pour la dernière année, exactement aux mêmes règles que celles applicables précédemment.

Pendant cette période de transition, le Cnam a besoin de votre soutien aussi bien sur le quota que sur le hors quota de la taxe d'apprentissage.

Fléchez vos financements vers des formations du Cnam.

❶ Choisissez votre Octa*

Tout versement doit obligatoirement être fait auprès d'un Octa qui peut être soit l'Opca auquel l'entreprise verse sa contribution obligatoire au titre de la formation continue ou bien de la chambre consulaire désignée comme Octa dans chaque région.

La liste et les coordonnées des Opca habilités à collecter la taxe d'apprentissage est accessible sur notre site Internet :
http://entreprises.cnam.fr/taxe-d-apprentissage/

* Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage

❷ Affectez votre taxe

Faites votre déclaration de versement auprès de votre Octa (déclaration en ligne ou en version papier). Pour ce faire, contacter votre Octa.

Mentionner le Cnam dans les versements demandés en le désignant :

- Pour la partie de la taxe dédiée aux formations en apprentissage => par son code UAI quota – 0932469 D
- Pour la partie de la taxe dédiée aux formations initiales hors apprentissage => par son code UAI hors quota - 0753471R

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à désigner une formation de votre choix dispensée par le Cnam pour flécher plus précisément vos fonds (liste des formations hors quota accessible en ligne : http://entreprises.cnam.fr/taxe-d-apprentissage/)

*Contribution supplémentaire à l'apprentissage

❸ Renseignez le formulaire de promesse de versement.

Pour une attribution traçable et efficace de votre taxe, merci de renseigner en ligne, en quelques clics, le formulaire de versement :
http://entreprises.cnam.fr/taxe-d-apprentissage/

Votre contact

Sidali Zegaï, chargé de mission
01 58 80 84 67 sidali.zegai@lecnam.net
taxe.d'apprentissage@cnam.fr
entreprises.cnam.fr/taxe-d-apprentissage/

Dircom/Cnam – Octobre 2018 – DB © Laurence Benoit, Sandrine Villain/Cnam